



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE
STATIONNER SUR LA PLACE SALENGRO**

Arrêté de police N° 56/2026 (ST) du 08 août 2026

Le Maire de la commune de Guesnain,

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la demande écrite formulée par l'association Solidarité Verneuil
France

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de l'organisation
de la journée Bien-être, Santé et Solidarité qui se déroulera le
samedi 05 septembre 2026 dans la salle Jacques Duclos place
Roger Salengro à Guesnain.

Considérant qu'il y a lieu de réserver des places de
stationnement pour les organisateurs et le stationnement d'un
camion.

ARRETE

ARTICLE 1

Le stationnement sur la place Roger Salengro sera interdit le
samedi 05 septembre 2026 de 08H00 à 18H00 sur une partie de la
place Roger Salengro qui sera réservée à l'usage exclusif de
l'association Solidarité Verneuil France.

ARTICLE 2

Les services municipaux sont chargés de la mise en place des
barrières et de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 3

Madame la Directrice Générale des Services
Monsieur le Responsable des services techniques
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de police de
DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application
du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN,
le 05 août 2026

Le Maire,
Maryline LUCAS

